

Les membres du conseil d'administration du Giram ont décidé, le 4 décembre dernier, d'attribuer en 2003 des prix de mérite ou de démerite pour des interventions, projets ou réalisations concernant l'architecture, le patrimoine, l'environnement et l'aménagement du territoire. Ces prix, apparentés aux prix Orange et Citron décernés par l'organisme patrimonial Sauvons Montréal, porteront le nom de prix Corniche et Cornichon.

Ils seront attribués annuellement pour souligner, positivement ou négativement, toutes réalisations, projets, décisions qui concernent le territoire lévisien ou sa périphérie. Ils visent à accroître la sensibilisation de la population et des intervenants dans l'espace à se soucier davantage des considérations esthétiques, patrimoniales et de l'environnement naturel et humain avoisinant.

La méthode

Au cours des derniers mois, des citoyens de la grande Rive-Sud ont suggéré des projets et des actions en aménagement qui, à leurs yeux, méritaient d'être salués et d'autres qui ne retenaient pas leur faveur et devenaient objet de démerite. Un jury composé de professionnels de l'architecture, de l'environnement, des patrimoines naturels et culturels, bien au fait de la dynamique de la région, a étudié les dossiers, soumis par écrit ou oralement, visité sites et monuments puis fait ses choix.

Les prix Corniche d'or

Les prix Trois Corniches d'or viennent souligner les contributions positives et exemplaires dans chacune des trois catégories du concours soit;

- L'environnement (protection, conservation, aménagement, valorisation du paysage, etc.)
- Le patrimoine bâti (restauration, recyclage, sauvetage, etc.)
- les nouvelles constructions (municipalités, institutions, entreprises, etc.)

Les prix Cornichon

Deux prix Cornichon sont décernés pour identifier des réalisations ou des projets inappropriés, inesthétiques ou peu respectueux de l'environnement naturel ou culturel en :

- Environnement (atteinte au milieu naturel, mauvais aménagement, etc.)
- Architecture (démolition ou abandon de bâtiments patrimoniaux, altérations majeures au patrimoine culturel, mauvaise insertion ou mauvaise intégration au voisinage, horreurs architecturales, etc.)

Le jury

Cette année, le jury était composé de madame Gisèle Lamoureux, botaniste et écologiste réputée, cofondatrice de Fleurbec, auteure d'une douzaine d'ouvrages sur la flore québécoise et récipiendaire de nombreux prix dans son domaine; de l'urbaniste Clermont Bourget, directeur coordonnateur du programme Villes et villages d'art et de patrimoine, rattaché à l'École d'architecture de l'Université Laval; de l'ethno-historien Michel Lessard, depuis 25 ans professeur titulaire en histoire de l'architecture au département d'histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal, auteur de plusieurs études sur le patrimoine québécois et récipiendaire en 1996 du Prix Gérard-Morrisset, un des grands prix annuels du Québec; de Germain Gauvin, politologue, professeur sénior au Cégep de Lévis-Lauzon, un enseignant fortement engagé dans l'évaluation sociologique de son milieu. Le géographe

environnementaliste Gaston Cadrin, professeur au Collège François-Xavier-Garneau et président du GIRAM, agissait à titre d'observateur.

Les Prix Corniche 2003

Les projets qui se méritent une Corniche d'or sont:

En environnement: **La promenade des Anses**

Le jury tient à décerner une Corniche d'or à la Ville de Lévis et particulièrement au conseiller Gilles Lehouillier pour la réussite d'un parc linéaire exceptionnel agrémenté d'une piste cyclable et piétonne parmi les plus émouvantes du Québec. Ce projet socialement unificateur redonne aux citoyens de Lévis l'accès au fleuve, offre à ses adeptes des paysages évocateurs, permet une mise valeur du patrimoine maritime et stimule la réappropriation d'un univers environnemental et historique identitaire majeur dans l'agglomération lévisienne. Au nom des citoyens de Lévis, le jury reconnaît la passion du conseiller Lehouillier dans l'élan et la poursuite de cette entreprise à laquelle d'autres élus ont prêté leur concours.

En patrimoine bâti: **Le presbytère de Saint-Nicolas**

Le jury décerne une Corniche d'or à madame Nathalie Ouellet pour la restauration et la mise en valeur du presbytère de Saint-Nicolas. Depuis une dizaine d'années, la conservation des anciennes maisons curiales fait partie des préoccupations des Lévisiens et nombreuses sont les paroisses de notre cité qui ont recyclé avec bonheur ce bâtiment éloquent rempli de sens et d'histoire, toujours triomphant dans le noyau institutionnel de nos agglomérations. Madame Ouellet, avec les appuis politiques des élus de Saint-Nicolas, y a conçu avec soin un lieu d'animation culturelle d'une grande sensibilité, restauré suivant les règles de l'art.

En matière de nouvelles constructions: **Les résidences du Précieux-Sang**

En remettant sa troisième Corniche d'or, le jury veut reconnaître l'action de conservation et d'intégration architecturale menée par monsieur Denis Poulin dans le recyclage du monastère du Précieux-Sang, sur les hauteurs de Lévis. Il y a quelques années, ce monument identitaire de notre ville était voué à la démolition. Monsieur Poulin a trouvé la juste voie pour le mettre en valeur. Il y a érigé récemment une addition respectueuse de l'environnement bâti en harmonisant formes et matériaux nouveaux à l'ancien bâtiment, sans gêner le caractère monumental du vieil édifice et sans ruiner les jardins et le paysage autour du monastère. Le jury souhaite que la phase 3 du projet continue dans le même sens positif.

Les Prix Cornichon 2003

Le jury remet ex-æquo, son Prix Cornichon en environnement à deux interventions de développement qui portent atteinte à deux cours d'eau traversant notre ville: au **garage Mitsubishi**, sur le chemin des Iles, pour le remblaiement inapproprié et le saccage général de la bordure de la rivière à la Scie contiguë à sa propriété. Une intervention qui a engendré érosion, éboulis et dénaturation des berges.

Au **groupe du promoteur Mario Mercier** au sud-ouest du boulevard Charles-Rodrigue, après le pont, pour le déboisement sauvage et irrespectueux de la plaine inondable du ruisseau

Rouge. Ces deux projets sont en contravention à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Il s'agit de gestes inconsidérés et regrettables et méritant des correctifs immédiats.

Le second prix Cornichon, touchant cette fois le patrimoine architectural lévisien, est attribué à la **Commission scolaire Des Navigateurs**, à son président et à son Conseil d'administration pour l'abandon total de la vieille école Saint-Gabriel, un monument ancien identitaire du Vieux-Lévis en péril. En matière d'histoire et de conscience historique, la Commission scolaire régionale devrait montrer l'exemple. En matière de protection environnementale et de protection du patrimoine, cet organisme devrait porter haut les valeurs stimulantes de conservation architecturale. Un tel relâchement sociétal se vérifie également dans le cadre de vie des élèves de l'école Notre-Dame tout près. Aux récréations, des enfants s'amuse dans une cour asphaltée, entourée de clôtures en mailles de fer, au pied des ruines placardées de l'école Saint-Gabriel. Tout cela se comprend mieux quand on sait que le bureau chef de la Commission scolaire loge dans un bâtiment de tôle, dans le parc industriel de Saint-Romuald, entre deux compagnies de camionnage lourd.

P.S. Les récipiendaires d'une Corniche d'or se sont vus remettre un document personnalisé, réalisé par le peintre Jean-Claude Legaré et illustrant la corniche du chœur de l'ancienne chapelle du Collège de Lévis devenue la Bibliothèque Pierre-Georges-Roy Pour marquer le coup avec un brin d'humour, ceux qui se sont mérités un prix cornichon se sont vus adjudger une réplique en pâte d'amande de ce condiment réalisé par le maître pâtissier Jacques Taillieu.